



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de France (AFITF) vient de se réunir ce jeudi 9 octobre 2014, sous la présidence de M. Philippe Duron, Député du Calvados.

Le conseil a tout d'abord procédé à un large échange sur l'actualité dominée par le projet de loi de finance pour 2015 et les perspectives de ressources pour l'AFITF en 2015.

Après avoir adopté le rapport d'activité pour 2013, il a examiné le projet de budget rectificatif n°1 de l'Agence.

Ce budget, pour lequel le niveau des recettes affectées reste inchangé par rapport au budget initial, procède à des redéploiements à somme nulle en AE et en CP dont les montants restent respectivement de 597,5 M€ et 1765 M€. En AE, ces redéploiements consistent en un transfert de 8,2 M€ de l'opération Engagement national pour le fret ferroviaire vers les autoroutes ferroviaires et en un transfert de 15 M€ de l'opération Lyon Turin d'une part vers les autoroutes de la mer, d'autre part vers les études et acquisitions foncières pour projets ferroviaires. En CP, il est procédé à différents ajustements techniques destinés à permettre le paiement de certains appels de fonds et à tenir compte de la nomenclature budgétaire de l'Agence.

L'examen des conventions a porté sur un montant total d'engagements de 27,7 M€. Dans le domaine ferroviaire ont été approuvés un avenant à une convention d'assistance juridique relative aux opérations Perpignan Figueras et Lyon Turin, une convention relative à l'autoroute ferroviaire Calais le Boulou, et un avenant relatif à des acquisitions foncières en vue du projet Lyon Turin. Dans le domaine fluvial a été approuvée une convention relative à la reconfiguration du canal Seine Nord Europe.

L'Agence de financement des infrastructures de transport de France est un établissement public de l'État qui a pour mission de concourir au financement des projets d'infrastructure dans un souci de développement durable. A cet effet, il mobilise les ressources d'origine essentiellement routières et autoroutières qui lui sont affectées pour financer les grands équipements nationaux et les projets contractualisés quel que soit le mode de transport : ferroviaire, routier, fluvial, maritime ou intermodal.

Contact AFITF - Secrétariat général : **Tel : 01 40 81 15 60**
Mel : contact.afitf@i-carre.net
Site internet : www.afitf.net